

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016  
COMPTE-RENDU SUCCINCT  
AFFICHE LE 03 MAI 2016**

**Le vingt-huit avril deux mil seize à vingt heures et trente minutes**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

**Nombre de Conseillers en exercice :** 29

**Date d'envoi de la convocation :** 21 avril 2016

**PRESENTS :**

**Les Adjoints au maire :**

**Mesdames** FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC

**Messieurs** DENEUVE – PERON - THIRION

**Les Conseillers Municipaux :**

**Mesdames** BARBEDOR - BOURGOGNON – GANDIN – GUILMAIN- HERRISSON – LE GUELLEC - ROUAUX – SEIMANDI – SEMPEY

**Messieurs** BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN - ETIENNE - GUERIN – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT - SAVIN – TILLARD

**PROCURATIONS :**

Mme Corinne PRUDOR à Mr Jean-Marie DENEUVE

Mr Sébastien SAILLENFEST à Mme Claudia ROUAUX

**SECRETAIRE:** Eric SAVIN

N°	RAPPORTEUR		VOTES
	Delphine DAVID	Désignation d'un secrétaire de séance.	☐ <b>Secrétaire de séance :</b> Eric SAVIN
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>			
16-45	Delphine DAVID	Installation d'un conseiller municipal.	<b>Le Conseil Municipal :</b> - <b>PREND ACTE</b> de la démission de Monsieur Didier GAUDRÉ de son siège d'adjoint au Maire et de conseiller municipal, - <b>PREND ACTE</b> de l'installation de Monsieur Pascal ENIZAN en qualité de conseiller au sein du Conseil municipal, - <b>RETIENT</b> les bases d'indemnisation dévolues aux conseillers municipaux.
16-46		Détermination du nombre de postes d'adjoints.	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:</b> ☐ <b>FIXE</b> à sept le nombre d'adjoints au maire.

## DEVELOPPEMENT URBAIN

16-47	Jean-Marie DENEUVE	Chemin du petit Bromedou - Rétrocession dans le domaine communal des ouvrages et réseaux divers communs.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété à titre gracieux permettant d'intégrer la voie du « Chemin du Petit Bromedou » dans le domaine privé de la Commune ;</li> <li>☐ <b>DECIDE</b> le classement de cette voie dans le domaine public de la Commune ;</li> <li>☐ <b>DIT</b> que ce classement ne portera aucunement atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie considérée, l'opération de classement ne nécessitera donc pas d'enquête publique.</li> </ul>
16-48		SDE 35 - installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques - Convention d'occupation du domaine public communal.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal avec le SDE 35.</li> </ul>
16-49		Assainissement « Saint-Lazare » - Acquisition d'une parcelle pour le positionnement d'un poste de refoulement.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer l'acte de d'acquisition du bien et tous les documents qui s'y affèrent ;</li> <li>- <b>DIT</b> que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge de la Ville ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération ;</li> <li>- <b>DIT</b> que le montant de la vente sera déterminé après bornage contradictoire et sera fixé au prix de 0,50 €/m<sup>2</sup>, conformément à l'avis émis par France Domaine.</li> </ul>
16-50		Aliénation d'immeuble de gré à gré - 17 bis, rue de gaël - parcelle AV n°13.	<p><b>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, GUILMAIN, LE GUELLEC, ROUAUX et MM RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ;</li> <li>- <b>DIT</b> que le montant de la vente sera de 69 000 €, conformément à l'offre émise par M. et Mme CHRETIEN Philippe et Valérie ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à déposer un permis de démolir pour le hangar existant sur la parcelle.</li> </ul>
16-51		Plan Local d'Urbanisme d'Iffendic - Modification n°3.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ <b>EMET</b> un avis favorable sur le projet de modification du PLU d'Iffendic.</li> </ul>

## EDUCATION - SOLIDARITE - FAMILLE

16-52	Erika GRELIER	Convention de mise a disposition des logements d'urgence.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>RENOUVELLE</b> le conventionnement avec le CCAS de la ville de Montfort-sur-Meu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention susmentionnée, annexée à la présente délibération.</li> </ul>
-------	---------------	---	---

16-53	Nathalie LE PALMEC	Règlement intérieur de l'ALSH Ti-Koban.	<p><b>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, GUILMAIN, LE GUELLEC, ROUAUX et MM RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> les termes du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dénommé TI-KOBAN, annexé à la présente délibération, qui précise ses modalités d'organisation et de fonctionnement ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire à transmettre le règlement intérieur à toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux activités du centre de loisirs.</li> </ul>
<b>ENVIRONNEMENT</b>			
16-54	Véronique HUET	Concours des jardins d'agrément et des jardins potagers - Règlement.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ <b>APPROUVE</b> le règlement du concours communal des jardins d'agrément et des jardins potagers.</li> </ul>
<b>FINANCES</b>			
16-55	Delphine DAVID	Demande de subventions pour travaux halte aux passants.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire à solliciter les subventions susmentionnées auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR et du Pays de Brocéliande.</li> </ul>
16-56		Marchés publics d'assurances - Avenants de prolongation.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ <b>AUTORISE</b> Madame le Maire à signer les avenants de prolongation aux conditions mentionnées.</li> </ul>
16-57		Marchés publics d'assurances - Groupement de commandes.	<p><b>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 abstention (M.DEMAURE), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire à signer la convention aux conditions susmentionnées ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence.</li> </ul>
16-58		Décision modificative n°1 du budget principal.	<p><b>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 abstention (M.DEMAURE), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ <b>VALIDE</b> la décision modificative N°1 sur le budget principal.</li> </ul>
16-59		Distribution des supports de communication - Rémunération forfaitaire des distributeurs.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE</b> de baser la rémunération des distributeurs sur le 1er échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ;</li> <li>- <b>FIXE</b> forfaitairement le temps de travail d'un distributeur à 9h pour la distribution d'un seul support, auquel s'ajoute 2h par support supplémentaire.</li> </ul>

**Delphine DAVID**  
Maire  
Conseillère Régionale

